

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024/37/FI/CCAS

SEANCE DU 03 JUIN 2024

OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE

Présentation et adoption du rapport final de l'Analyse des Besoins Sociaux.

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de mai 2024, s'est réuni dans la salle de réunion du Cosec de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Président.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Michel GIRASCHI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI, Jean LORENZONI, Laetitia MANNONI, Samad EL MOUSSAOUI, Irène FERRARI.

Absents : Nathalie MAISETTI, Nathalie CASTELLI, Natacha SANTUCCI, Marc-Antoine FILIPPI, Anne TOMASI, Etienne CESARI.

Secrétaire de séance : Jean LORENZONI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président du C.C.A.S. soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant.

Il expose à l'assemblée qu'en vertu de l'article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est prévu que :

I.- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux (A.B.S.) de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

II.- L'Analyse des Besoins Sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire communal. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.

III.- L'Analyse des Besoins Sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

L'ABS constitue à la fois un acte technique obligatoire et un acte de politique générale, devant faire l'objet d'une délibération et d'un débat. Il constitue le socle de la politique sociale de la commune et de son C.C.A.S. et déterminera les actions à mettre en œuvre, notamment les politiques d'aides aux plus démunis.

Pour rappel, il convient d'indiquer les grandes lignes de ces travaux, qui ont généré pendant une année, une large concertation des acteurs de terrain, des institutionnels et de partenaires privés locaux.

Le 11 avril 2023 avait lieu la réunion de lancement de la démarche d'analyse des besoins sociaux présentée par le Cabinet COMPAS.

Celle-ci s'axait autour de trois phases, comme suit :

- Phase 1 : le diagnostic socio-démographique avec l'identification et la compréhension des enjeux en matière de besoins sociaux ;
- Phase 2 : les analyses thématiques approfondies et l'analyse partagée avec les acteurs du territoire (habitants et professionnels) et la construction de préconisations ;
- Phase 3 : la feuille de route et le rapport final avec la formalisation d'un plan d'actions priorisées.

Le diagnostic socio-démographique territorial a donc été présenté en Comité de pilotage le 07 décembre 2023 et deux thématiques se sont dégagées pour approfondissement, avec les acteurs du territoire :

- Favoriser le bien vieillir et,
- Favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique

C'est en avril 2024 que se sont tenus les groupes d'analyse partagée avec les habitants et les professionnels sur les deux items retenus, suite à un appel à participation diffusé quelques semaines en amont :

- Le 22 avril 2024, les groupes d'analyse partagée ont réuni 7 habitants sur les 13 invités pour le bien vieillir et 5 habitants sur les 8 invités pour l'accès aux droits,
- Le 23 avril 2024 le groupe d'analyse partagée relatif à l'accès aux droits a réuni 21 partenaires sur les 36 invités professionnels,
- Le 24 avril 2024 le groupe d'analyse partagée relatif au bien vieillir a réuni 15 partenaires sur les 23 invités professionnels.

A l'issue de ces étapes d'échanges et de maillage du réseau, le C.C.A.S. entame la dernière phase de ces travaux d'ABS.

Ainsi, le Comité de pilotage s'est réuni aujourd'hui actant les pistes d'action suivantes et retenues dans le rapport ci-joint,

Pour l'item « Favoriser l'accès aux droits et à l'inclusion numérique »,

AXE 1 : AMELIORER LA COMMUNICATION ET LA LISIBILITE DE L'OFFRE

Objectif 1 : Développer la communication à destination des habitants

Objectif 2 : Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs

AXE 2 : FACILITER LA REALISATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Objectif 1 : Favoriser l'accès aux outils numériques

Objectif 2 : Développer les démarches favorisant l'aller-vers

Objectif 3 : Faciliter le parcours des usagers

AXE 3 : DEVELOPPER LA MOBILITE

Objectif 1 : Communiquer sur l'existant et préciser les besoins

Objectif 2 : Développer la mobilité douce et partagée

AXE 4 : FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT

Objectif 1 : Soutenir le développement de l'offre de logements

Objectif 2 : Améliorer l'accompagnement pour faciliter l'accès à un logement (démarches, aides, seuil d'accès...)

Pour l'item « Favoriser le bien vieillir »,

AXE 1 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL DES SENIORS ET LEUR MOBILITE

Objectif 1 : Améliorer le repérage des seniors isolés / fragiles et aller vers eux

Objectif 2 : Développer le lien social (intergénérationnels, intrafamiliaux dans la ville en général)

Objectif 3 : Améliorer leur mobilité (transport collectif, transport à la demande, mobilité douce)

AXE 2 : ACCOMPAGNER LES AINES DANS LEURS DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Objectif 1 : Améliorer la communication auprès des aînés

Objectif 2 : Favoriser l'inclusion numérique des aînés

AXE 3 : ACCOMPAGNER LES AIDANTS

Objectif 1 : Soutenir les aidants informels

Objectif 2 : valoriser les métiers d'aide à la personne

AXE 4 : VIEILLIR DANS UN LOGEMENT ADAPTE A SES BESOINS

Objectif 1 : Favoriser le développement de logements partagés intergénérationnels

Objectif 2 : Soutenir l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et accompagner les seniors dans l'entretien de leur logement

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux ;

Le Président invite le Conseil d'administration à délibérer sur l'Analyse des Besoins Sociaux.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Entendu l'exposé du Président,

Après avoir entendu les observations présentées par les membres élus Messieurs Didier LORENZINI, Michel GIRASCHI et Vincent GAMBINI,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'adopter le rapport d'Analyse des Besoins Sociaux du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : pour	11
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Par délégation du Président,
Le Président du C.C.A.S.



Jean-Christophe ANGELINI